



PROCES VERBAL de la SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 20 octobre 2022 – 20 h 00

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du PV du 24 septembre 2022,
- ✓ Départ de Mme Melet, secrétaire de Mairie en CDD,
- ✓ Délibération des tarifs communaux (ajouts),
- ✓ Délibération demande de subvention pour voyage scolaire,
- ✓ Délibération achat de podium,
- ✓ Délibération achat d'isoloirs,
- ✓ Information sur l'évolution du tarif gaz, de l'énergie en général et ses conséquences,
- ✓ Information sur le projet de carrières de la société Mérat, préavis informel du conseil pour la constitution ou non d'un dossier auprès de la DREAL,
- ✓ Tableau des emplois de la commune et recrutement,
- ✓ Informations diverses,
- ✓ Questions diverses.

Sur convocation en date du 16 octobre 2022 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 20 octobre 2022 à 20 heures, à la Mairie de Saint-Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Bruno MARTIN	MICHEL Chantal	DHOTEL Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	LOPEZ Cécile
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	FEVRE Xavier
CHARLOIS Denise	FRENOY Laëtitia	PASQUIER Sonia
METIN Patrick	GRUAT Cyrille	PROTAT-DEFRANCE Sandrine

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. Gavroy, Mme Frenoy, Mme Lopez, Mme Pasquier.

Absent : Mme Protat Defrance.

Pouvoirs : M. Gavroy à M. Martin, Mme Frenoy à Mme Brun, Mme Lopez à Mme Michel.

Secrétaire de Séance : M. Bertin.

Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2022

Aucune demande de rectification n'a été transmise avant ce conseil. Aucune remarque n'est exprimée.

Vote du conseil municipal :

Par ...10..... voix pour,0..... voix contre,3.....abstentions

Départ de Mme Melet, secrétaire de mairie en CDD

Lors du précédent conseil, le souhait de départ de Mme Melet avait été annoncé. Prévu au 31 octobre, ce départ a été avancé au 30 septembre de sa propre initiative et sans justification. Le principe d'un contrat en CDD est à dates fixes et ne prévoit pas de délais d'information. L'absence prévue pour hospitalisation de notre seconde secrétaire nous amène une nouvelle fois à un fonctionnement sans agent administratif. Les élus majoritaires assurent l'accueil à partir de 15h au lieu de 13h45.

Le centre de gestion qui organise la formation des secrétaires de mairie, ne dispose pas d'agents qualifiés en attente de mission. La prochaine session de formation est en décembre et dure plusieurs mois. La recherche d'un agent en sous service ou en heures supplémentaires est étendue au département de l'Aube. Notre contrat avec JVS prévoit la formation du personnel sur les logiciels.

Le fonctionnement actuel repose sur le livret de procédures réalisé par Mme Muller avant son arrêt. Il est à noter que Mme Melet a préparé les paies d'octobre et novembre, que les comptes arrêtés au 30 septembre sont conformes au budget prévisionnel et qu'un fascicule, à destination de son successeur avait été réalisé en partenariat avec Mme Muller. En décembre 2021, la titularisation de Mme Melet a été demandée au centre de gestion. C'est Mme Melet, elle-même, qui s'en est chargée et la réponse fut négative car la Direction ne peut être confiée à un agent contractuel sans supérieur hiérarchique. Mme Melet était donc en CDD renouvelé tous les mois, en attendant sa réussite aux concours administratifs où elle s'était inscrite. A défaut, Mme Melet n'a pu être embauchée.

Délibération des tarifs communaux (ajouts)

Les tarifs communaux ont été révisés le 24 septembre 2022. La location des salles sur quelques heures pour des exposants ou commerçants n'a pas été prévue. Il est proposé d'établir un taux à 50 % des tarifs à la journée pour couvrir une partie des frais d'électricité, de chauffage, d'état des lieux, etc.

Mairie annexe ou salle du stade : 20€ ; Salle communale P & M Davesne : 40€

Vote du conseil municipal : Adopté

Par ...13..... voix pour,0..... voix contre, ...0.....abstention

Délibération demande de subvention pour voyage scolaire

Nous sommes sollicités par le lycée de Sézanne pour subventionner un voyage scolaire de cinq jours en Irlande. La demande ne concerne qu'un habitant de la commune. Par convention, la ville de Sézanne verse une somme de 50€ sans condition de ressource. La commune n'ayant pas cette compétence, le versement est inscrit en secours et dots. M. le maire propose de transférer cette demande à notre CCAS, qui pourra proportionner l'aide aux besoins de la famille en toute confidentialité. Le Conseil Municipal

aurait aimé avoir plus de précisions sur le budget du séjour et le reste à charge des familles. En général, de nombreux partenaires sont sollicités et des actions lucratives sont menées par les élèves pour diminuer le coût.

Vote du conseil municipal : Transféré au CCAS

Par ...13..... voix pour,0..... voix contre,0..... abstention

Délibération achat de podium

Le podium communal est conforme, mais vétuste. Son installation est chronophage, son démontage aussi et il ne peut être enlevé dès la fin des animations. Compte tenu de l'acquisition de bâtiments pour les services techniques, un podium mobile est envisageable. Le coût est à comparer avec un podium en kit + des barrières de sécurité + une structure de protection aux intempéries. Notre podium s'installait sous la grande tonnelle du comité des fêtes de Sauvage. Sa mise à disposition pour la commune a été refusée au prétexte de « non-conformité ». Une structure fixe est à l'étude mais son coût est élevé pour un usage occasionnel. Il nous faut donc nous doter d'un matériel sécuritaire et pratique.

Il est possible de le commander aujourd'hui à un prix remisé, de le payer sur le budget 2023 et de différer la livraison après la remise des clefs de notre achat de bâtiments. Un podium démontable de 30m² vaut 16890 € HT un podium mobile avec son système mi scène (30m²) vaut 21890 € HT. L'absence du retour de devis par d'autres fabricants limite le nombre d'offres. Si des offres mieux disantes sont reçues avant le salon de Maires, le vote sera annulé. La proposition actuelle représente une remise de 6350 € HT soit 23,5%.

Vote du conseil municipal : Adopté

Par ...12..... voix pour,0..... voix contre,1..... abstention

Délibération achat d'isoloirs

Les isoloirs de la commune sont anciens et à rénover. Leur restauration serait plus onéreuse qu'un remplacement et la désinfection est complexe. Les nouveaux modèles offrent des possibilités d'utilisation en dehors des élections. Ils peuvent servir pour l'affichage ou l'exposition.

Le prix remisé est de 320 euros au lieu de 450 soit 29%. Il faudrait en acquérir 6 pour satisfaire aux obligations lors des élections.

Vote du conseil municipal : Adopté

Par ...13..... voix pour,0..... voix contre,0..... abstention

Information sur l'évolution du tarif gaz, de l'énergie en général et ses conséquences

L'évolution du tarif du gaz et des énergies est toujours d'actualité. L'annonce prémonitoire du SIEM avec une hausse de 30% s'est heurtée à l'absence de réponse des fournisseurs à leur marché d'achat de gaz. Seul un fournisseur a répondu et le prix du m³ sera multiplié par 4 ou 6 selon qui on écoute. On parle aussi de bouclier tarifaire pour les communes dont le budget est inférieur à 2 millions d'euros, ce qui limiterait la hausse à 15%. Pour exemple, la CCSSOM envisage plusieurs hypothèses de fonctionnement pour la piscine dont le chauffage est au gaz, et la décision n'est pas encore prise tant les informations varient.

Pour notre commune, le plan sobriété n'aura que peu d'impact sur le volume de gaz puisque le choix d'abaisser la température globale était déjà acté et que le complément était fourni par la climatisation réversible de la salle des fêtes. Par contre le remplacement de la chaudière de la mairie arrive au bon moment. Elle est en service. Sa programmation est calée sur 19° et un abaissement de température de 17h à 8h. Une sonde extérieure permet de moduler la température de l'eau qui circule dans les radiateurs ce qui peut permettre jusqu'à 30% d'économie en comparaison avec l'ancienne installation. La chaudière de la salle des fêtes a été vue par une société de maintenance concurrente. Nous avons changé les deux pompes l'an passé mais le fonctionnement anormal (eau à 70° en automne) met en cause les capteurs qui gèrent le fonctionnement ou l'état des filtres au niveau des échangeurs ou une courroie. De plus, l'horloge de programmation qui peut planifier des périodes de chauffe en fonction de l'occupation est hors service.

Un comparatif des offres de maintenance est en cours.

L'utilisation de la climatisation réversible à la salle des fêtes pose problème dans la mesure où les unités ne sont pas équipées d'un programmeur mais seulement d'un départ ou arrêt différé. Il est actuellement impossible de programmer le chauffage en fonction de l'occupation des salles. Des devis pour pouvoir gérer l'installation de façon économique seront demandés. Voir pour un devis climatisation dans l'entrée de la grande salle.

Dans l'attente de l'estimation suite aux augmentations, le bouclier tarifaire n'est pas encore voté.

L'enregistrement des factures par lieu de consommation depuis 2022 permet de connaître le coût annuel : mairie 3704,23 € / église 302,03 € / salle des fêtes 4810,16€ (sur seulement 6 mois car la facture des 6 mois précédents est sur M14 et les consommations étaient globalisées). La hausse du coût du chauffage au gaz pourrait donc atteindre 58132 €.

Le SIEM a été contacté pour des modifications sur les branchements des illuminations. INEO nous fera une proposition pour les lignes aériennes. Pour les lignes enfouies, le SIEM prévoit un remplacement des horloges au 1^{er} semestre afin qu'elles soient connectées. Nous n'aurions à financer que la différence entre l'horloge standard 1 canal et celle à 2 canaux. Cela ne sera donc pas opérationnel pour Noël mais plus économique au final.

Information sur le projet de carrières de la société Mérat
Préavis informel du conseil pour la constitution ou non d'un dossier auprès de la DREAL

M. Mérat est venu présenter un projet d'ouverture de carrières sur la commune. A ce stade, M. Mérat recherche l'accord des propriétaires du site. Les sondages sont prometteurs. Le transfert des alluvions vers l'actuelle plateforme de tri se ferait par tapis ou en souterrain par des conduits utilisant la force de l'eau. Compte tenu des centaines de milliers d'euros nécessaires pour l'étude et la réalisation du dossier auprès de la DREAL, M. Mérat souhaite connaître l'avis du conseil municipal car il ne souhaite pas aller à son encontre. Le projet s'orienterait vers une restitution en eau, ce qui évitera des camions apportant le remblai. Une acquisition de terrains qui seraient laissés à la commune, après exploitation est envisageable en vue d'un projet municipal. Le site est proche de la zone UE, il comprend le haut pont, les terres et la pièce de Macheret. Après délibération, compte tenu du nombre important de gravières déjà réalisées sur la commune, de la nécessité de maintenir le chemin qui va à la ferme de Macheret car les véhicules d'exploitation ne peuvent s'y rendre par la route de Macheret, que des réseaux y sont enfouis, le Conseil Municipal est majoritairement contre une nouvelle carrière avec restitution en eau.

Tendance du conseil municipal : Contre

Par1..... voix pour,8..... voix contre,4..... abstentions

Tableau des emplois de la commune et recrutement

Le tableau des emplois de la commune recense les emplois que nous pouvons pourvoir. Nous l'avons déjà modifié afin de pouvoir recruter des agents techniques temporaires. Là, il s'agirait de modifier le profil du poste de secrétaire de Mairie. Les offres sont plus nombreuses que les candidats et M. le Maire suggère le recrutement éventuel d'un agent de catégorie A, compte tenu de la pénurie. Une candidate de cette catégorie s'est présentée et ses états de service sont prometteurs. Elle serait disponible sous trois mois mais est prête à utiliser ses congés pour une transition sans rupture. Un vote sera soumis à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour réviser ou non, le tableau des emplois, lequel définit la catégorie des agents et donc les grilles de salaire.

Informations diverses

- M. Garnier est parti pour 6 mois de la friche.
- Achat d'un broyeur ramasseur d'herbe JP France.
- Un devis est arrivé pour le nettoyage des vitres de la Mairie et salle des fêtes (387€).
- Une offre avec baisse du prix de 50% pour la fibre à la mairie a été faite par Orange.
- Un riverain de la rue Fernand Amour s'inquiète de l'état du chemin car des demi-tours sont faits régulièrement (la commune propose de mettre des gravillons).

Questions diverses

- Devis panneaux routiers pour l'écluse : Pano Stack 1500 € TTC (moins cher par rapport aux autres devis).
- Rideaux petite salle MJC : des devis seront demandés sur des rideaux à lames verticales.
- Un devis a été fait pour remettre des poissons au plan d'eau.
- L'épuiette se propose de restaurer le local du plan d'eau communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le secrétaire
Laurent BERTIN



La 1^{ère} adjointe
Marie BRUN

